

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe des Outre-mer

Sommes-nous dans un monde de paradoxe ? Aujourd'hui, nul n'ignore que le développement de nos sociétés basé sur l'idée de ressources infinies ne peut perdurer et exige des mutations écologiques et énergétiques urgentes. Pourtant, la dynamique transitionnelle dans laquelle nous nous sommes engagées par la mise en place d'actions ou de politiques publiques est souvent contestée par une partie de la population.

Parler de transition écologique suppose de mettre l'accent sur des défis environnementaux majeurs que nos sociétés doivent s'emparer mais au-delà, elle pose plus globalement la question de l'appropriation sociale de ces enjeux. Car le constat de l'épuisement des ressources naturelles du fait de notre mode de consommation, de l'impact du réchauffement climatique s'est systématiquement construit autour des scientifiques, d'experts et de décideurs publics. La lutte contre les effets du réchauffement climatique, s'est souvent réalisée sans nécessairement d'implication citoyenne. Dans bien des cas, les populations ont eu le sentiment de subir ces politiques écologiques et les efforts consentis ont été perçus comme facteurs d'aggravation des inégalités.

Cette affirmation est d'autant plus vraie dans les Outre-mer que les transitions historiques n'étaient pas terminées qu'ils devaient déjà s'engager dans celles de l'écologie. En effet, comment transformer et préparer les populations, les territoires et les économies à de nouvelles transitions lorsqu'il a récemment fallu une loi pour porter le concept d'égalité réelle. Ou lorsqu'on observe encore des écarts et des retards de développement depuis la départementalisation tant les inégalités demeurent prégnantes en matière de dépenses d'investissement pour les infrastructures de base, de transport, d'électricité ou de logement.

Comment trouver un point d'équilibre entre nécessaire développement insulaire et transition écologique lorsque certains territoires sont contraints d'importer massivement des ressources fossiles et de surcroît dans des zones non-interconnectées.

C'est, par conséquent à ce prix qu'il faut concilier impérative transition territoriale et transition énergétique.

En effet, de par leur situation démographique, économique, géographique, institutionnelle et sociale, les Outre-mer constituent des lieux privilégiés de la recherche et d'innovation dans le développement durable afin de s'adapter et au changement climatique. Toutefois, c'est à la lumière de projets de société propres à chacun qu'il convient de co-construire les Plans Pluriannuels de l'Energie dans les régions d'Outre-mer ou les contrats de partenariat avec l'Etat dans les Collectivités de l'article 74 pour atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2030.

L'exemple des Outre-mer aurait pu éclairer la construction de ce texte. D'ailleurs, on regrette le silence de cet avis sur les expériences réussies en provenance de nos territoires. Il n'en reste pas moins que les transitions qu'elles soient territoriales, écologiques et énergétiques ne doivent ni être cloisonnées, ni être subies mais doivent naître d'une ambition collective et co-construite pour emporter l'adhésion du plus grand nombre.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.